

## FO BRADE LES DROITS DES SALARIÉ-E-S

Voici des mois que le SNPA (Syndicat National des Prestataires de services d'Accueil, d'animation et de promotion et l'un des syndicats patronaux négociant la convention collective) fait le « forcing » auprès des organisations syndicales pour qu'elles valident son projet d'extension du champ d'application de la convention collective des Prestataires de services pour y incorporer, entre autres, l'accueil dans les aéroports ou dans les gares.

Présenté par le SNPA comme n'étant qu'un projet de rattachement de salarié-e-s non couvert par une convention collective, alors qu'il s'est avéré après discussion avec les dits salarié-e-s que ce que manigançait le syndicat patronal n'était rien moins que l'organisation d'un « dumping » social.

En effet, ces salarié-e-s sont déjà couverts par 1 voire 2 conventions collectives. Alors pourquoi en ajouter une 3<sup>e</sup> si ce n'est pour amoindrir leurs droits, et augmenter la précarité dans ce secteur.

La **CGT** a dénoncé très tôt cette mascarade de négociations, malheureusement nous avons pas été entendu car le syndicat **FO** vient de signer cet accord.

Nous ne comprenons pas les motivations qui ont conduit cette organisation à « brader » ainsi les droits des salarié-e-s, notamment la reprise, en cas de perte de marché, de l'intégralité des salarié-e-s par le nouveau prestataire. C'est loin d'être anodin, dans un secteur où les donneurs d'ordre ont tendance à faire tourner les marchés afin de faire pression sur le coût de la prestation.

La **CGT** entend utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire échec à l'extension de cet accord, et permettre aux salarié-e-s de ce secteur de bénéficier d'une convention collective garantissant un haut niveau de droits sociaux tant en matière de sécurité de l'emploi, de rémunérations, de reconnaissance de leur savoir-faire, etc., ce que n'est le cas de celle des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire.

Les salarié-e-s peuvent être assuré-e-s de nous trouver à leurs côtés pour mener la bataille nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de vie au travail et pour empêcher tout recul social.

OSER LUTTER  
OSER VAINCRE



En effet, ces salarié-e-s sont déjà couverts par 1 voire 2 conventions collectives. Alors pourquoi en ajouter une 3<sup>e</sup> si ce n'est pour amoindrir leurs droits, et augmenter la précarité dans ce secteur.

### Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé     Technicien     Agent de maîtrise  
 Cadre     Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.

